



CANTINE SCOLAIRE ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE SUZE LA ROUSSE

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Conditions d'accès :

La cantine est ouverte aux enfants scolarisés dans les écoles communales, dès l'âge de 3 ans révolus au cours du trimestre concerné par l'inscription.

L'inscription est obligatoire **au plus tard la veille à 9h45** (la veille du jour férié le cas échéant ou le **vendredi 9h45 pour le repas du lundi**).

Les inscriptions se font en priorité sur le Portail Famille ou exceptionnellement en mairie.

Tarif et modalité de paiement :

Le tarif est de 3,70 € par repas.

En cas d'oubli d'inscription, un tarif « retard » vous sera facturé à 7,40 € par repas.

Le paiement s'effectue d'avance par carte bancaire ou prélèvement occasionnel sur le Portail Famille (ou par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces en mairie).

Fonctionnement :

Les enfants sont encadrés par le personnel communal.

Les enfants sont aidés pendant le temps du repas en fonction de leur âge et de leurs besoins.

Avant la reprise des cours, la surveillance est également assurée par le personnel communal dans l'enceinte de l'école.

Des repas sans viande sont proposés. Il suffit de le demander lors de l'inscription.

Chaque repas comporte un composant bio et un composant labellisé.

Les enfants doivent se comporter de manière respectueuse à l'égard des autres enfants et des adultes afin que ce moment de détente soit agréable pour tous.

Après avertissement oral, puis écrit, la commune se réserve le droit d'exclure momentanément ou définitivement un enfant en cas de manquement grave à ces règles.

Absences :

En cas d'absence prévue, vous devez annuler sur le **Portail Famille** (ou en mairie) les repas au plus tard la veille à 9h45 (éventuellement par téléphone ou par mail).

Les repas annulés dans les délais vous seront remboursés.

En l'absence d'annulation, les repas payés seront perdus.

En cas de sortie scolaire à la journée, les pique-niques ne seront pas fournis par la cantine. Les repas seront annulés par la mairie.

Le fonctionnement de la cantine est placé sous la responsabilité du Maire que vous pouvez contacter en cas de besoin.

Les menus sont affichés dans les écoles, sur la porte extérieure de la garderie et disponible sur internet : <http://www.mairie-suze-la-rousse.fr/menu-cantine/>

Pour tout renseignement :

Téléphone : 04.75.04.48.36

E-mail : portail.famille.suze@gmail.com